

**DÉCLARATION CONJOINTE — PARLEMENT EUROPÉEN, CONSEIL ET COMMISSION**

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission prennent note de la volonté des États membres de s'efforcer de mettre en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer à la présente directive à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

---